

Question écrite du 26 mars 2024 de M. Jean-François Albanesi: «Quelle est la responsabilité de la Ville dans la pollution sonore nocturne créée par les sous-traitants du SEVE?»

Début mars, une opération d'élagage a été menée par une entreprise sous-traitante de la Ville, semble-t-il, après 22 h et à proximité de la rue de la Servette et à quelques centimètres des fenêtres des riverains de cette artère. De plus, ces sous-traitants ont utilisé des engins thermiques, des tronçonneuses et d'autres équipements produisant des nuisances sonores dépassant les normes requises, sans oublier la pollution que cela a généré.

Etant donné que cette tâche relève normalement de la responsabilité d'une collectivité locale, la Ville a-t-elle délégué cette mission à des sous-traitants?

Si oui, pourquoi ces sous-traitants ne respectent-ils pas les règles et les normes en matière de bruit et de pollution?